



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ventes aux enchères

Question écrite n° 91470

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'audit effectué par les services de la chancellerie à l'hôtel des ventes Drouot. Elle souhaiterait connaître les conclusions de cet audit et l'avis du Gouvernement sur les éventuelles transformations à opérer dans la gouvernance de la salle des ventes.

Texte de la réponse

En raison des dysfonctionnements susceptibles de nuire à la crédibilité du marché de l'art qui ont touché des activités annexes aux ventes aux enchères publiques à l'hôtel des ventes Drouot, à Paris, une mission a été confiée en février 2010 à trois personnalités afin de vérifier le cadre légal et économique général des ventes aux enchères publiques de meubles réalisées par les sociétés de ventes volontaires et les commissaires-priseurs judiciaires. Mme Catherine Chadelat, conseiller d'État, M. Dominique Antoine, conseiller maître à la Cour des comptes et M. Jean-François de Canchy, inspecteur général des affaires culturelles ont remis leur rapport en avril 2010. Les analyses tant économiques que juridiques qui y sont développées visent à assurer un haut niveau de sécurité et de transparence des transactions conclues dans ce secteur d'activité ainsi qu'à renforcer la compétitivité de la place française. Elles ont vocation à être étudiées et exploitées par les services de la chancellerie et il n'est pas envisagé, à ce stade, de rendre public ce document de travail. La gestion de la salle des ventes de l'hôtel Drouot relève de la gouvernance de sociétés de droit privé. Les conséquences des dysfonctionnements constatés seront néanmoins tirées en proposant à la représentation nationale des amendements à la proposition de loi de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, afin de renforcer les obligations déontologiques des opérateurs ainsi que la sécurité juridique des transactions dans ce secteur d'activité. Le prochain examen de ce texte par l'Assemblée nationale donnera l'occasion au Gouvernement de s'en expliquer.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91470

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11336

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13814